

Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois
Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie
Band: 4 (1991)

Artikel: Deux contrats de mariage au début du XVIe siècle
Autor: Favez, Pierre-Yves
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1085290>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE SAVIEZ-VOUS ?

Deux contrats de mariage au début du XVI^e siècle

Précédant la célébration de l'union devant la face de l'Eglise, la conclusion d'un contrat de mariage se répand dans notre région dès le moyen âge. Il précise les apports des époux au futur ménage en complétant les dispositions générales de la coutume en vigueur, fournissant à l'occasion des détails curieux qui nous permettent de mieux connaître quelques aspects de la vie d'autrefois. A la fin du régime savoyard chez nous, les frères Centlivres, du Pâquier (aujourd'hui commune de Chêne-Pâquier), nous offrent la possibilité d'évoquer ce sujet.

Provide Jean Centlivres, clerc du Pâquier, était déjà décédé quand son fils Pierre prit ses dispositions pour épouser Georgia, fille de Jean Guilly, clerc de Lucens - fait qui illustre la tendance des mariages au sein des mêmes catégories professionnelles. Le 3 septembre 1517, il passait contrat avec son futur beau-père. Après l'échange des promesses de mariage devant l'Eglise, Jean Guilly constitue en dot à sa fille sa rate-part des biens paternels et maternels, soit la somme de 60 livres, qu'il promet de lui payer suivant la coutume de Lausanne. Il promet aussi de lui fournir le jour de la noce 4 bons vêtements nuptiaux et d'autres vêtements quotidiens selon son état, et de l'"entrousseller" (soit de lui fournir un trousseau) bien et décentement d'un matelas, d'un oreiller, d'une couverture, de 16 draps de lin, de 12 aunes de drap et d'une aune de linge travaillé à la main (*ulna tualia ad manum operata*). De son côté, Pierre Centlivres donne 30 livres en augmentation de dot et assigne ces 90 livres généralement sur tous ses biens. Il promet en outre d'"enjoailler" (soit fournir en joyaux) Georgia selon son état et de donner quittance à son père.

Peu après, ce fut au tour de son frère de vouloir entrer dans les liens matrimoniaux. L'acte notarié conservé qui en découla ne fut pas un contrat de mariage, mais un engagement. Le 20 janvier 1519, François Centlivres, fils de feu Jean Centlivres, du Pâquier, reconnut devoir à Antoine fils de feu Claude Bondallaz, de Nuvilly (district de la Broye, canton de Fribourg), la somme de 24 livres pour la dot de sa fille Catherine, sa future épouse, qu'il promet de lui payer selon la coutume d'Estavayer - certainement l'augmentation de dot. Il promet également de l'habiller le jour des noces d'un vêtement de bon drap de couleur, d'une tunique de dessous compatible,

d'un autre vêtement de drap d'Yverdon ou de Fribourg et d'une tunique de dessous équivalente, avec ses vêtements quotidiens, et de l'"entrousseller" d'un matelas, d'un oreiller, d'une couverture, de 12 draps de lin et d'une serviette ouvragée à la main (una mappa ad manum offertoria).

Ces deux documents, suivant l'habitude de l'époque, avaient été rédigés en latin et constituent l'ensemble des parchemins conservés aux Archives cantonales concernant Chêne-Pâquier (ACV, C XX 357/1-2). S'ils évoquent notamment des soucis vestimentaires, le second nous rappelle l'existence jadis florissante de l'industrie du drap à Yverdon et à Fribourg. Qui s'en souvient aujourd'hui ?

Pierre-Yves Favez